ART. 8 N° 674

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 674

présenté par M. Perrut

ARTICLE 8

À l'alinéa 54, substituer au mot :

« octobre »,

le mot:

« juillet ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'avancer l'entrée en vigueur de la baisse des cotisations patronales chômage au 1^{er} juillet 2019 afin de la faire coïncider avec la mise en œuvre de l'exonération de cotisations salariales sur les heures supplémentaires, dont le Gouvernement vient de décider l'accélération et l'intervention plus tôt au 1er juillet au lieu du 1er octobre 2019.